



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## COMMUNE DE VAUCRESSON

**Avis d'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et conjointe à une enquête parcellaire relative au projet de réhabilitation des chambres de service situées rue de Garches – avenue Le Nôtre à Vaucresson, pour les transformer en logements sociaux.**

Par arrêté préfectoral, il sera procédé **du lundi 20 juin 2022 - 8h30 au jeudi 7 juillet 2022 - 17h30, soit pendant 18 jours consécutifs**, à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à une enquête parcellaire, au bénéfice de la commune de Vaucresson et relative au projet de réhabilitation des chambres de service situées rue de Garches et avenue Le Nôtre à Vaucresson, en logements sociaux.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Vaucresson - Guichet unique - 8 Grande Rue - 92420 Vaucresson.

Monsieur Bertrand Sillam, ingénieur en retraite, a été désigné par le président par intérim du tribunal administratif de Cergy-Pontoise comme commissaire enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête publique et les registres permettant à chacun de consigner ses éventuelles observations, lors des trois permanences en présentiel qu'il assurera à la mairie de Vaucresson - Guichet unique - 8 Grande Rue - 92420 Vaucresson :

- le lundi 20 juin 2022 de 8h30 à 11h30,
- le samedi 2 juillet 2022 de 9h00 à 12h00, exceptionnellement,
- et le jeudi 7 juillet 2022 de 14h30 à 17h30.

Le commissaire enquêteur se tiendra également à la disposition du public pour échanger par audioconférence, sur rendez-vous à réserver, par le biais du site dédié à l'enquête publique :  
<http://rehabilitation-chambres-service-vaucresson.enquetepublique.net/>

dans les créneaux suivants :

- le vendredi 24 juin 2022 de 14h30 à 17h30,
- le mercredi 29 juin 2022 de 14h30 à 17h30.

Dans le respect des mesures de distanciation sociale et des consignes sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19, le public pourra consulter le dossier d'enquête, au siège de l'enquête à l'adresse indiquée précédemment.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, le dossier d'enquête parcellaire soumis à enquête publique conjointe, ainsi que deux registres d'enquête distincts seront mis à disposition du public qui pourra y consigner ses observations, au siège de l'enquête, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, et exceptionnellement le samedi 2 juillet 2022 de 9h00 à 12h00.

Des observations et propositions pourront être aussi envoyées par écrit à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête. Ces observations et propositions seront annexées au registre d'enquête.

De plus, le public pourra consigner ou envoyer ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible via le site dédié au projet :  
<http://rehabilitation-chambres-service-vaucresson.enquetepublique.net/>

- sur l'adresse courriel suivante :  
[rehabilitation-chambres-service-vaucresson@enquetepublique.net](mailto:rehabilitation-chambres-service-vaucresson@enquetepublique.net)

Le dossier soumis à enquête publique ne contient pas d'étude d'impact.

L'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête est consultable sur le site dédié au projet, ci-dessus indiqué et sur le site internet de la préfecture <https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2022/VAUCRESSON>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Hauts-de-Seine et à la mairie de Vaucresson, siège de l'enquête, ou pourront être consultés sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine, à l'adresse ci-dessus indiquée.

Le projet de réhabilitation des chambres de service situées rue de Garches – avenue Le Nôtre à Vaucresson, pour les transformer en logements sociaux, fera l'objet d'une déclaration d'utilité publique, au bénéfice de la commune de Vaucresson, prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine, ou d'une décision de refus.

Le projet fera également l'objet d'un arrêté de cessibilité pris par le préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de la commune de Vaucresson, ou d'une décision de refus.

Des informations sur le présent projet pourront être demandées à :

Mairie de Vaucresson  
Madame Hélène REYNES, Responsable service habitat  
8 Grande Rue  
92420 Vaucresson  
Tél : 01 71 02 80 46  
Mail : [h.reynes@mairie-vaucresson.fr](mailto:h.reynes@mairie-vaucresson.fr)

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L 311-1 à L 311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchues de tous droits à l'indemnité.